

## VŒU DU GROUPE TOULOUSE POUR TOUS EN FAVEUR D'UNE NOUVELLE IMPLANTATION DES ANTENNES TDF DE BONHOURS

Mesdames, Messieurs,

Le 16 mars 2010, le Cour administrative d'appel de Bordeaux a donné raison à la Ville de Toulouse, dans sa décision de ne pas renouveler le contrat d'occupation de TDF (Télédiffusion de France) relatif à l'exploitation de l'antenne-relais de Bonhours. Cette décision de justice vient confirmer le non-renouvellement voté par la municipalité précédente en 2005, dont le but était de remédier aux nuisances subies par les riverains.

Le bail de TDF expirant fin 2009, il convenait de trouver une implantation alternative, limitant au maximum les désagréments, mais permettant aux 500.000 habitants concernés de recevoir convenablement la télévision et la radio et d'utiliser leurs téléphones portables.

Dans un souci d'anticipation, la précédente municipalité prévoyait d'organiser la nouvelle implantation du pylône sur le site du cimetière de Terre-Cabade, solution qui, en plus d'être efficace, présentait l'avantage d'émettre des ondes à un niveau inférieur de 20 fois aux normes en vigueur.

La municipalité actuelle a écarté cette éventualité dès juin 2008, annonçant qu'elle trouverait un site nouveau, notamment en implantant l'antenne sur le territoire d'une commune de l'agglomération.

Plus de deux années plus tard, aucune solution nouvelle n'a été présentée au Conseil municipal, tandis que le bail de TDF est expiré depuis 10 mois ! Ainsi, alors que les antennes auraient pu être déjà démontées, l'absence de lieu alternatif d'implantation aboutit à les laisser en place, les riverains en subissant toujours les nuisances !

Devant cette situation, le Groupe Toulouse pour Tous propose que la Mairie :

1. revienne à la solution consistant à implanter la nouvelle antenne sur le cimetière de Terre-Cabade ;
2. veille en conséquence au démantèlement de l'antenne de Bonhours au plus vite.